

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/09/2021

L'an deux mille vingt et un le 13 du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 7/09/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, , COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, MOREAU Nathalie, Carine TRILLES, Corine DOUCET, Christian COVIAUX, Severine HERR, Nahid GARDERON, M VERSAUD Patrick

ABSENTS EXCUSES : Michel DUMONT qui donne pouvoir à Daniel GARD
Pierre MAGNOL qui donne pouvoir à M Jean ROUX
Claude MARTIN qui donne pouvoir à M. VERSAUD
Nicolas CHAZOT

SECRETAIRE : M. GARD Daniel

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 6/09/2021.

Adopté à l'unanimité .

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Embellir notre village
- Et le salon du chocolat
- Acceptés à l'unanimité

PERMIS D'AMENAGER ATOL

M ROUX présente au conseil le permis d'aménager pour 34 lots à Augereau.

Il attire l'attention du conseil sur les problèmes relevés : voirie à faire en dernier,

Peu de place de stationnement à l'extérieur des lots seulement 17 pour les visiteurs (formulaires à compléter), voirie étroite, le dossier de la Loi sur l'Eau leur sera réclamé. Toute cette zone est très humide.

Le maire pense que ce lotissement engendrera des problèmes d'assainissement et d'eaux vannes.

Il rappelle les soucis au lotissement des Cépages, la voirie étant privé le SIAEPA ne peut contrôler les assainissements.

MME HERR et M FUSEAU sont étonnés car le contrôle de l'assainissement à été délégué au SIAEPA qui se doit de contrôler chaque raccordement.

Donc en lotissement privé, quand il y a des problèmes ce n'est pas à la mairie d'agir mais au SIAEPA ou au voisin concerné par des mauvais rejets.

Le Maire souhaiterait que la commune prenne en charge la voirie de ce lotissement pour les obliger à une voie de 8 m au lieu de 6.

M FUSEAU pense que c'est une révision du PLU qu'il faut lancer et non pas une déclaration de projet. La commune devra faire des réserves foncières pour limiter les constructions de maisons.

Revoir l'ensemble des terrains mis en zone constructible, notamment les terrains viticoles ... qui sont de plus en plus vendus en terrain constructible.

M FUSEAU craint qu'une deuxième station d'épuration soit nécessaire si les permis de construire affluent.

Il indique que BERCY travaille avec des élus locaux sur la disparition de la Taxe Foncière Bâti et la Taxer Foncière Non Bâti ce qui entrainera à faire voter les décisions de l'ETAT.

M FUSEAU pense que prendre en charge la voirie du lotissement serait un mauvais calcul car cela engagerait des frais supplémentaires (1 agent de plus, du matériel, la gestion des eaux...).

Mme ROUSSEAU est de son avis et pense qu'il faut lancer une révision du PLU.

M LANNES remercie les élus d'avoir soulignées les difficultés engendrées par cette prise de voirie.

Le maire propose de passer au vote :

qui souhaite intégrer cette voirie dans le domaine public au gabarit réglementaire de 8 m avec contrôle par le SIAEPA des EV ?

Il souhaite imposer le stationnement des véhicules au nombre de 34 minimum avec des trottoirs aux dimensions de 1.40 m.

1 pour le Maire

Contre 17

Il regrette ce vote car il constate le désengagement du syndicat des propriétaires des lotissements existants et pense que ce dernier va apporter un surcroit de nuisances (manque d'entretien des espaces verts, difficulté de cohabiter à cause d'une mauvaise gestion de ce futur lotissement.

EMBELLIR NOTRE VILLAGE ENSEMBLE

Mme MOREAU propose au conseil, suite à des échanges avec Mme ROUSSEAU et Mme GARDERON et à la formation reçue :

Un atelier de réflexion sur « Embellir notre village »

Les rénovations (médiathèque, mairie), les constructions (garderie, city stade) donnent ou vont donner à notre village son visage de demain. Le jardinet au dos de la mairie, le terrain au City stade et d'autres lieux sont déjà ou vont être « habillés » de neuf. Ces lieux nous concernent tous, pas seulement les commissions Voirie, Écoles ou Bâtiments.

La création d'un atelier transversal où tous ceux qui ont envie de réfléchir pourraient se retrouver, permettrait d'envisager, dans leur globalité, les lieux qui vont être ou pourraient être aménagés.

Nous pourrions profiter de ce sujet qui concerne la qualité de vie de tous nos concitoyens pour aller vers eux.

Nous pourrions :

- Faire un appel sur le Bulletin Municipal, les réseaux sociaux, un affichage en mairie et dans les écoles pour ceux qui souhaitent se joindre à l'atelier des élus
- et/ou les interroger via les réseaux sociaux

Après avoir collecté les idées des habitants, l'atelier pourrait les croiser avec les siennes puis faire des propositions aux commissions concernées. Pas question de concurrencer le travail des commissions, l'atelier est un espace de réflexion et de proposition sur ce sujet qui nous concerne tous.

Cela serait une réflexion structurée avec 2 ou 3 réunions limitées dans le temps. Une concertation pourrait être faite par village, pour recueillir les idées. Mmes GARDERON, MOREAU, ROUSSEAU, HERR, TRILLES (pour certains sujets), DOUCET, MARTIN, M VERSAUD, COVIAUX feront partis du groupe de travail.

Les propositions seront reçues et étudiées, et Mme HERR précise que si elles ne sont pas réalisables il faudra rendre compte et argumenter ...pour raisons techniques, financières, légales...

S'ensuit un grand débat...

Mme ROUSSEAU indique que cette réflexion permettra de fédérer les gens, recréer des liens. Tout un cheminement, une méthode de travail à appliquer pour à la fin proposer un projet commun et non individuel.

Le conseil émet un avis favorable et charge le groupe de faire le nécessaire.

CIMETIERE

Mme MOREAU rend compte au conseil de la réunion avec M LANNES, M GARD et elle-même au columbarium. Il a été constaté des fissures des 2 côtés du mur.

M COVIAUX a proposé de mettre des témoins pour savoir à quel rythme les fissures évoluent..

L'entreprise BARBOTEAU a signalé que si elle effectue une réparation, sa responsabilité ne sera pas garantie. Une réfection est recommandée.

Le déplacement du columbarium nécessitera, l'exhumation de l'urne avec les autorisations de la famille.

Un devis est en attente.

L'entreprise GILLES sera sollicitée pour les travaux au mur du cimetière.

Le conseil municipal souhaite deux devis pour mise en concurrence.

Mme Moreau indique que des allées vont servir de test pour la mise en place de la végétalisation. Dans certaines on laissera pousser l'herbe et elle sera simplement tondue ; il faudra du temps, 3 à 5 ans, pour avoir un aspect visuel satisfaisant en raison de la rémanence des produits phytosanitaires. Dans une autre, on fera un test d'enherbement par une entreprise

. Avis favorable est donné, des panneaux d'informations seront mis en place au cimetière pour aviser la population. Une communication sera faite sur les réseaux sociaux et dans un journal.

Mme MOREAU indique qu'elle a eu connaissance dans quelques communes de la mise en place d'équipe d'élus et volontaires qui ont participé à la végétalisation de leur allée (par atelier), à réfléchir.

La société BOUCHER a été également sollicitée pour les travaux au cimetière et pour l'ancrage des voiles à la médiathèque. Des devis sont en attente.

2021/89-SALON DU CHOCOLAT

Suite à l'intervention de Mme DUPIELLET, le conseil municipal décide de reconduire le salon du chocolat les 4 et 5 décembre. La participation des chocolatiers sera de 150 €. La commune fournira le repas.

CENTRE DE VACCINATION

Le maire indique que le centre de vaccination a ouvert ses portes ce matin à PUGNAC.

LE MORON

Mme DOUCET signale que le Jeudi 21 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Pugnac, le syndicat organise une réunion pour inventorier les zones humides de la vallée du Moron et de ses affluents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.